

JOURNÉE NATIONALE DU PYJAMA 2019 - Règlement du Concours photo

Article 1 – L'ASBL Take Off - initiateur de la Journée Nationale du Pyjama

Ce concours est organisé par OUFTivi -RTBF dans le cadre de la Journée Nationale du Pyjama initiée par l'ASBL *Take Off*, dont le siège social est situé avenue du Bourget 42 à 1130 Bruxelles. Depuis 2006, *Take Off* met gratuitement à disposition des enfants gravement malades ou accidentés les moyens informatiques et connexions internet nécessaires pour communiquer avec les copains de classe et suivre les cours en direct depuis l'hôpital ou le domicile. Plus d'informations sur www.takeoff-asbl.be.

Article 2 - La Journée Nationale du Pyjama - le 15 mars 2019

L'objectif de cette journée de sensibilisation et de solidarité envers les enfants malades est d'informer les écoles de la possibilité de permettre aux enfants malades de poursuivre leur scolarité en faisant appel à *Take Off*. Le 15 mars, par solidarité avec les enfants malades, les élèves et enseignants (de l'enseignement francophone et germanophone, de maternelle, primaire et secondaire) sont invités à venir en pyjama à l'école. La Journée est organisée en collaboration avec la RTBF, les éditions Van In, les Diables Rouges et la Fédération Wallonie Bruxelles : www.takeoffasbl.be, www.ouftivi.be, www.vanin.be et www.enseignement.be.

Article 3 - En quoi consiste le concours ?

Le concours photo récompensera les photos de classe les plus originales. Toutes les photos seront publiées sur le site web de OUFTivi. Envoi des photos via le site web : www.ouftivi.be. A partir du 15 mars jusqu'au 20 mars à 23h59.

Article 3 - Qui peut participer au concours ?

Ce concours est ouvert à toutes les classes de maternelle, de primaire et de secondaire de tout type et réseau, de l'enseignement francophone ou germanophone, situées en Belgique.

Article 4 - Que peut-on gagner ?

Ce concours est gratuit. De nombreux lots seront distribués aux classes ayant réalisé les photos en pyjama les plus originales et ce après sélection par le jury du concours (composé d'un représentant de chacun des partenaires de la Journée Pyjama).

Article 5 - Sélection et critères

Les critères de sélection du jury sont les suivants :

1. L'originalité et la qualité "artistique" de la photo
2. Le lien avec le thème de la Journée Pyjama

Article 6 - Comment participer au concours ?

1. Votre classe décide de venir en pyjama à l'école le 15 mars prochain et de participer au concours photo.
2. Vous avez reçu l'autorisation des parents de chaque enfant photographié pour diffuser la photo de classe dans les médias.
3. La classe vient en pyjama à l'école et demande à un adulte de prendre des photos. Vous sélectionnez la meilleure et vous la postezez dès le 15 mars et avant le 20 mars à minuit sur le site www.ouftivi.be/pyjama avec les coordonnées complètes de la classe.
4. Les gagnants seront avertis par email.
5. Les classes participantes sont invitées à se renseigner sur les services de l'ASBL *Take Off* sur www.takeoff-asbl.be, à visionner le reportage réalisé par OUFTivi Reporter avec leur classe sur www.ouftivi.be et à organiser une leçon ou une animation autour des enfants malades. Des leçons (de 40 minutes), adaptées à chaque niveau de l'enseignement primaire réalisées par les éditions Vanin, sont téléchargeables sur les sites www.takeoff-asbl.be et www.vanin.be et OUFTivi ainsi qu'un document d'information édité par la Fondation de Lutte contre le Cancer.

Article 7 – Conditions

1. L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours et/ou le présent règlement du concours si des circonstances indépendantes de sa volonté le requièrent. Toute situation non expressément prévue par le présent règlement sera tranchée par l'organisateur lui-même. Aucun recours n'est possible contre la décision de l'organisateur qui doit être acceptée comme définitive et irrévocable.
2. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier un participant à tout moment, ou de refuser une participation ou de ne pas décerner le prix, par exemple si le participant ne se conforme pas au présent règlement ou s'il a donné des informations incomplètes et/ou erronées lors de son inscription.

3. Le participant cède ses droits de propriété intellectuelle à *Take Off* et à ses partenaires (OUFtivi - RTBF, les éditions Van In, Proximus, l'URBFSA, les éditions Mijade, le Pass, le port de Bruxelles et Repos production) qui pourront utiliser les photos pour la communication en lien direct avec la Journée nationale du pyjama.

Article 8 - Contact et informations

Pour la RTBF – ouftivi@rtbf.be

Pour Take Off – Marie-France Deligne - mfdeligne@takeoff-asbl.be